



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

2019



## # OBJECTIF N° 2

# ÉVOLUTION DE CARRIÈRE



# # ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

## LE PROJET CFDT 2019-2023

La question de l'évolution des carrières interroge plusieurs aspects essentiels de votre vie professionnelle : à savoir **vos motivations et votre employabilité**. En effet, évoluer c'est acquérir de nouvelles compétences voire un nouveau métier. **Au sein du Groupe, cette évolution est trop souvent difficile : peu de possibilités et pas de visibilité.**

### ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

#### INSCRIRE CHAQUE SALARIÉ DANS UN PARCOURS PROFESSIONNEL ET S'ASSURER DE SA PROGRESSION



DÉPLOYER UNE VÉRITABLE GESTION DES CARRIÈRES ET DES COMPÉTENCES

L'employeur a l'**obligation légale d'assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi**. Cela requiert d'avoir **une cartographie précise des compétences** et des métiers pour accompagner chacun d'entre vous tout au long de sa carrière.



#### Distinguer l'entretien professionnel (formation/carrière) de l'entretien individuel

Cela vous a peut-être échappé, mais la loi impose à l'employeur de tenir tous les deux ans avec le salarié, **un entretien spécifique pour exprimer ses besoins en formation et ses projets professionnels**. Nous réclamons pour chaque salarié un entretien afin que les questions de formation, d'évolution professionnelle et de rémunération individuelle soient abordées. Cet entretien doit avoir lieu AVANT l'ouverture de REVREM. **Un plan de formation individualisé avec des opportunités et des possibilités d'évolution afférentes** doit être proposé à chaque salarié.



#### Améliorer significativement la plateforme interactive JOBS

Chaque salarié doit pouvoir **faire valoir ses compétences et avoir l'opportunité d'être acteur de sa carrière**. Nous demandons que JOBS et son traitement par les RH soient revus car cela manque de transparence. **L'offre doit être actualisée régulièrement et tous les postes doivent être publiés**. L'examen des candidatures par les RH doit **être réactif, les délais de traitement raccourcis et les refus argumentés**.

# POUR DES CARRIÈRES DYNAMIQUES

VOTEZ CFDT